

Landleben-live

– Directives –

Idée

L'Evangelisches Bauernwerk assure l'organisation, la promotion et la mise sur pied du placement et de l'accompagnement de séjours de vacances actives pour les jeunes et les jeunes adultes dans des exploitations agricoles.

Objectifs

Généralités

- Donner aux jeunes et aux jeunes adultes (mais avant tout aux écoliers issus de familles non paysannes) la possibilité de passer une fois quelques semaines dans une ferme pour découvrir la vie paysanne.
- Donner aux familles de paysans la possibilité de faire découvrir à des jeunes et à des jeunes adultes issus de familles non paysannes la vie à la campagne et dans la nature en se faisant aider par eux dans leurs tâches quotidiennes.
- Établir des ponts entre des personnes d'horizons culturels différents, provenant de régions différentes, entre des gens des villes et de la campagne.

Pour les jeunes et les jeunes adultes

- Sortir une fois de l'environnement habituel
- Sortir du quotidien scolaire
- Devenir membre d'une autre famille
- Apprendre à s'en sortir dans un milieu différent
- Découvrir une nouvelle région
- Sortir, tout simplement, être au grand air
- Découvrir la vie et le travail dans une ferme et y faire de nouvelles expériences:
 - vivre et travailler à un rythme différent
 - vivre et travailler avec la nature
 - vivre avec de nombreuses tâches à la maison, à l'étable, aux champs et dans la forêt
 - vivre et travailler dans une famille dans laquelle se côtoient plusieurs générations
 - vivre et travailler en découvrant le monde de la ferme de la campagne
- Découvrir comment nos aliments poussent et s'épanouissent

Pour la famille de paysans

- Faire découvrir à des jeunes la vie à la campagne en se faisant aider par eux
- Faire connaître la vie et le travail des paysans
- Découvrir comment les jeunes s'enrichissent de connaissances et apprennent à comprendre
- Bénéficier de l'aide et de la solidarité de jeunes
- Varier le quotidien en accueillant un nouveau membre dans la famille
- Découvrir les joies et les soucis des jeunes des villes
- Créer de nouvelles relations avec des jeunes (qui souvent vont au-delà de la durée du séjour)

Période de l'année, durée du stage et âge minimal

- Période pour des stages: du printemps à l'automne, principalement pendant les vacances scolaires
- Durée: de deux à huit semaines, deux semaines étant le minimum, deux mois le maximum
- Âge des jeunes: à partir de 16 ans

Conditions

Pour la famille de paysans

Landleben-live signifie que le jeune vit dans la famille et aide à la ferme. Comme pour ses propres enfants, la distribution des tâches se fait en fonction des possibilités et de la résistance physique de chacun. D'une manière générale, il n'y a pas de travail à faire les samedis, dimanches et jours fériés.

Landleben-live signifie aussi que le jeune participe à la vie familiale en dehors des activités liées à la ferme. Il est intégré dans la vie du village dans tous ses aspects, c'est-à-dire les activités des jeunes à la campagne, à l'église, dans les associations. Le jeune découvre ainsi les habitudes, les usages, les fêtes, les manifestations de toutes sortes, etc. en fonction de ce qui se déroule pendant la durée de son stage.

Pour le jeune

Landleben-live signifie que le jeune vit et travaille comme un membre de la famille-hôte. Il se lève en même temps que les autres, aide au travail à la maison et à la ferme, prend ses repas, se détend et occupe ses loisirs avec la famille. Ce faisant, il découvre aussi le style de vie et les intérêts de la famille-hôte.

Gîte et couvert

Le jeune vit dans la famille. Celle-ci met à sa disposition une chambre en propre et le nourrit pendant la durée de son séjour. Le jeune reçoit chaque semaine de l'argent de poche de la famille paysanne:

- 30.— € par semaine pour les jeunes de 16 et 17 ans
- 35.— € par semaine pour les jeunes de 18 ans et les jeunes adultes

(Le montant de l'argent de poche versé est déterminé non pas la date de naissance, mais par l'année de naissance.)

La famille est en outre libre de remettre au jeune à la fin du stage un cadeau en signe de reconnaissance et comme souvenir pour les bons moments passés ensemble.

Frais de voyage

Les frais de voyage aller-retour sont à votre charge.

Maladie

Si le jeune tombe malade pendant plus d'un ou deux jours durant son séjour à la ferme, le stage prend fin et il rentre à la maison.

Assurances

Assurances sociales

- **Assurance-maladie:** le jeune ou le jeune adulte est responsable de sa couverture d'assurance-maladie. En général, les écoliers et les étudiants (jusqu'à 25 ans) sont assurés par leurs parents contre la maladie. Ils ne doivent donc pas souscrire d'assurance-maladie individuelle.
- **Prévoyance professionnelle, assurance-chômage:** les écoliers ne sont soumis ni à l'assurance de prévoyance professionnelle, ni à l'assurance-chômage. Comme les participants et participantes au projet Landleben-live ne sont pas dans un rapport de travail employeur/salariés au sens du droit des assurances sociales, la participation au projet n'implique aucune obligation d'assurance sociale.

Assurance responsabilité civile et assurance accidents

➤ **Assurance responsabilité civile**

Le jeune et la famille d'accueil doivent tous deux être couverts par des assurances de responsabilité civile. Le jeune ou les détenteurs de l'autorité parentale et la famille-hôte sont tenus de faire le nécessaire dans ce sens. La somme d'assurance sera d'au moins 1,5 million d'euros et couvrira les dommages aux personnes et aux choses.

➤ **Assurance accidents**

Accidents de travail: les accidents dans l'exploitation agricole sont couverts par la coopérative professionnelle agricole. Les accidents à la maison et au jardin sont couverts si le ménage est assuré. Le ménage ne fait pas partie de l'exploitation agricole au sens du droit des assurances sauf si les activités qui y sont développées contribuent dans une mesure déterminante à l'exploitation.

Accident pendant le temps libre: le jeune ou les détenteurs de l'autorité parentale doivent conclure une assurance accidents privée. Nous recommandons vivement à chaque participant de souscrire une telle assurance accidents si ce n'est pas déjà le cas.

➤ **Assurance complémentaire**

L'Evangelisches Bauernwerk conclut à titre subsidiaire une assurance accident collective pour les participants au projet. La somme d'assurance peut atteindre 50 000 € en cas d'invalidité totale consécutive à un accident.

➤ **Remarques importantes**

- Les dommages et les accidents provoqués par le jeune sont couverts par les assurances respectives si les tâches confiées correspondent à l'âge, à la capacité de discernement et à la constitution du jeune.
- La conduite de véhicules à moteur sur des voies publiques est interdite aux jeunes qui ne sont pas en possession du permis de conduire correspondant au véhicule. Les dommages commis intentionnellement ou par négligence par ou avec «tout ce qui est à moteur» (par ex. des tracteurs) ne sont couverts par aucune assurance de responsabilité privée du participant ou de la participante.

Placement et accompagnement

Dans le cadre du projet Landleben-live, l'Evangelisches Bauernwerk met en contact des jeunes et des familles d'accueil et assure la promotion de cette idée auprès des jeunes et dans les milieux agricoles. Pour ce faire, il recherche le contact et la collaboration avec d'autres institutions et organisations travaillant dans le domaine "agriculture – école – travail des jeunes".

L'accueil d'un jeune est une tâche intéressante qui attirera les personnes responsables et conscientes des défis d'un tel projet. Mais en règle générale, l'intérêt et l'engagement du jeune compensent l'investissement consenti pour l'accueillir et l'entourer. Dans le cas idéal, un stage Landleben-live profite à toutes les parties: chacune reçoit et prend quelque chose de l'autre.

L'Evangelisches Bauernwerk reçoit les demandes des familles paysannes et des jeunes, met les gens en contact et organise les placements. Il est à la disposition de toutes les parties avant et pendant la durée du stage à la ferme comme interlocuteur pour toute question, demande de renseignements ou en cas de difficultés. Dans la mesure du possible, un de ses délégués visite la ferme pendant la durée du stage. L'organisation suisse Agriviva est mandatée par l'Evangelisches Bauernwerk pour prendre les inscriptions des jeunes qui habitent en Suisse et les lui transmettre.

Pour le travail de placement, l'Evangelisches Bauernwerk facture au jeune qui s'inscrit une finance de 30 € par placement. Cette finance comprend la cotisation à l'assurance accident collective. Elle est due au moment de l'inscription.

Veuillez virer la finance d'inscription de CHF 40.– (contre-valeur de 25 €) sur le compte postal 80-23339-5 en faveur de l'association Agriviva, 8401 Winterthur. Pour la Suisse, c'est l'organisation Agriviva qui encaisse la finance d'inscription et qui la vire à la fin de l'année sur le compte de l'Evangelisches Bauernwerk.

Évaluation des stages

Les stages à la ferme font l'objet d'évaluations à partir de questionnaires et d'entretiens personnels. Ces sondages sur les expériences faites sont menés tant auprès des jeunes que des familles-hôtes afin de pouvoir si nécessaire corriger le concept du projet. Le jeune reçoit une attestation de participation au stage une fois qu'il a renvoyé son questionnaire.

En automne, les familles d'accueil participantes et les jeunes ainsi que leurs familles sont invités à une dernière rencontre à la Ländliche Heimvolkshochschule de l'Evangelisches Bauernwerk, à Hohebuch, pour un échange d'expériences horizontal entre tous les participants.

Hohebuch, 1er novembre 2007

Evangelisches Bauernwerk in Württemberg e. V.
— Veronika Grossenbacher —